

ASSOCIATION « ALEXANDRA EXTER »¹



Communiqué

Un nombre grandissant d'œuvres attribuées à Alexandra Exter est apparu au cours des dernières années sur le marché d'art européen. Dans la grande majorité des cas il s'agit de peintures à l'huile sur toile ou de gouaches sur papier, œuvres de style théâtral, abstrait ou cubo-futuriste. A ce nombre se sont ajoutées tout récemment des œuvres puristes de la dernière période parisienne de l'artiste.

En ce qui concerne la provenance de la plupart des œuvres qui n'ont pas été connues avant le milieu les années quatre-vingt-dix si non, et surtout, plus récemment encore, référence est le plus souvent faite à l'« atelier du peintre ». Or, aucune des œuvres stylistiquement douteuses et dont l'exécution tranche par rapport aux œuvres indisputables, car dûment documentées de cet artiste majeur de l'avant-garde russe, n'est répertoriée dans les archives de son atelier, archives que peu avant sa mort Alexandra Exter eut le soin de léguer par testament, ensemble avec les œuvres qui se trouvaient encore en sa possession à Simon Lissim, archives dont l'Association Alexandra Exter a aujourd'hui le soin. Cette association, régie par la loi du 1 juillet 1901 a été enregistrée à Paris le 20 septembre 2000.

Répondant à des demandes concernant la véracité de certaines parmi les œuvres nouvellement « découvertes », je me vois dans l'obligation de faire savoir qu'à part les considérations stylistiques contredisant formellement leur attribution à la main d'Alexandra Exter, l'examen graphologique de la signature stéréotypée qui y est apposée dans la majorité des cas, a établi qu'il ne s'agit pas d'une signature authentique mais d'une imitation calligraphiée d'une des signatures tardives de l'artiste.

Plusieurs demandes de renseignement concernant les pigments utilisés par l'artiste ayant été également formulées, des examens chimiques des pigments, seront entrepris dans un très proche avenir. Des échantillons de pigments authentiques d'Alexandra Exter sont en effet parfaitement disponibles y compris la palette de l'artiste. Programmés de longue date par un institut d'histoire de l'art européen de réputation mondiale ces examens et les résultats qui ne tarderont pas à venir permettront de constituer sous peu un étalon de référence .

Paris, le 2 juillet 2006

A. Nakov, Président de l'Association Alexandra Exter

¹ Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, art. 51, enregistrée à Paris le 20 septembre 2000